

Rochechouart

Le bourg de Rochechouart et les villages alentours constituaient une enclave du Poitou, province à l'intérieur des Cinq grosses fermes, dans les provinces de l'Angoumois, du Limousin et de la Marche, réputées étrangères . Un bureau de traites y fut donc installé dans les années 1690 jusqu'à ce que l'administration jugeât plus rationnel de rendre l'enclave étrangère . Le bureau de traites de Rochechouart et la brigade de Vaire dépendante du bureau furent donc supprimés en 1723.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

, *Rochechouart* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/175>